

## CHAMPIONNAT NATIONAL DE CONFORMITE AU STANDARD

### Associations de Races organisant annuellement une Exposition Nationale d'Elevage (admettant deux Champions par an pour chaque sexe) :

Ces Expositions Nationales d'Elevage devront réunir un minimum de 50 sujets pour l'ensemble des races ou variétés dépendant du Club.

Pour l'obtention du titre de Champion National de Conformité au Standard, le chien devra cumuler :

1) Soit le **C.A.C.S. de l'Exposition de Championnat**, soit le **C.A.C.S. de l'Exposition Nationale d'Elevage** accompagné d'un test de caractère.

Dans le cas où le même chien obtiendrait ces deux C.A.C.S. (et s'ils ne sont pas utilisés pour son homologation), la R.C.A.C.S. de la récompense obtenue en second serait transformée en C.A.C.S. sous réserve que le chien l'ayant obtenue remplisse les conditions exigées ci-dessus.

2) **Un C.A.C.S. dans une Exposition Internationale** où est obligatoirement attribué le C.A.C.I.B.

3) **Un C.A.C.S. Expositions "Spéciales" de race** organisées par le Club de race.

Ces deux derniers C.A.C.S. devront être obtenus dans un délai maximum de deux ans après l'Exposition de Championnat ou la Nationale d'Elevage. **Les C.A.C.S. obtenus avant le C.A.C.S. de Championnat ou de Nationale d'Elevage sont valables pour l'homologation du titre.**

Pour les chiens soumis à une épreuve de travail, le C.A.C.S. de l'Exposition de Championnat ou de l'Exposition Nationale d'Elevage ne sera homologué que si, dans les deux ans qui suivent (au cas où il ne l'aurait pas obtenu précédemment) le chien obtient la récompense en travail exigée (test de comportement), sinon le C.A.C.S. sera attribué au chien ayant obtenu la R.C.A.C.S. sous réserve qu'il remplisse les conditions exigées ci-dessus.

**Les trois C.A.C.S. devront être obtenus sous trois juges différents.**

### NOTE IMPORTANTE

**Le délai imparti pour présenter la demande d'homologation du Championnat de France est limité à 2 mois après l'obtention de la dernière récompense. Passé ce délai, le dossier sera déclaré forclos et le titulaire de la réserve de C.A.C.S. ayant valeur de Championnat pourra postuler l'homologation du titre de Champion.**

**Si le titulaire du C.A.C.S. à l'Exposition de Championnat ou de la Nationale d'Elevage n'a pu faire valider son titre dans les 2 ans, le sujet titulaire de la R.C.A.C.S. dispose à son tour d'1 an pour faire valider le titre de Champion de France**

.

**Les éléments complémentaires sont :**

- dépistage de dysplasie A ou B (classification internationale)
  - dépistage génétique CNSB (Indemne ou Porteur)
- test de comportement avec une note minimale de 16 sur 20.

## **Comment demander l'homologation**

Pour toute demande d'homologation, merci de faire parvenir au Président les copies des documents ci-dessous :

- CACS du championnat ou de la Nationale d'Elevage avec la date et le nom du juge
- CACS de l'exposition internationale de France avec la date et le nom du juge
- CACS de l'exposition spéciale de Race avec la date et le nom du juge
- Pédigrée
- Certificat de dysplasie
- Certificat CNSB
- Test de Comportement

A l'adresse suivante :

**Association du Berger de Brie  
43 rue du Muguet  
57155 MARLY**